

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAC 740 - DGRI Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association A (H) auteur de mots (14e).

MM. Bruno JULLIARD et Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association A (H) auteur de mots (14e) ;

Vu l'avis du Conseil 14e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint, avec l'association A (H) auteur de mots, 5 rue Georges Bouzerait, 92120 Montrouge.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 23.000 euros est attribuée à l'association A (H) auteur de mots, 5 rue Georges Bouzerait, 92120 Montrouge (187376 ; 2017_01020 et 2017_01154).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, comme suit :

- 20.000 euros au titre de la culture, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 (dossier 2017_01020).
- 3.000 euros au titre des relations internationales, chapitre 65, nature 6574, VF 07002 (dossier 2017_01154).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO